



**Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal d'Azas
Du 21 octobre 2022, à 21h00**

Présents : BARTHES Magali, BELOU Gilles, BESSIERE Pierre-Gaël, DE PINS Etienne, FEYER Richard, HIEST Michaël, LACOURT Laurent, LAPUELLE Clémence, LAURENT Ludivine, MASSOL Eva, MONDON Lucile,

Absents excusés : BIGARAN Olivier (procuration à Laurent LACOURT), TAUPIN Anthony (procuration à Michael HIEST), MAURY Sylvain (procuration à Lucile MONDON)

Absent : GIZA Fabian

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h06.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Monsieur Pierre-Gaël Bessière est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Les comptes-rendus des conseils municipaux du 11 juillet 2022 et du 1^{er} août 2022 ont été envoyés aux conseillers municipaux par e-mail plus tôt dans la semaine. Ils sont mis au vote par Monsieur le Maire et sont validés à l'unanimité. Ils sont annexés au présent compte-rendu.

7-1-2022 Délibération Pool routier 2022 : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente la délibération.

Des travaux de reprise de la structure sont nécessaires sur le chemin des crêtes entre le lieu dit Audierne et l'Ourtala, ainsi qu'au niveau de la côte du lavoir.

Trois entreprises ont été saisies pour obtenir des devis : Rossoni TP, Colas et Bressoles TP.

Le devis de l'entreprise Rossoni TP correspond à la demande faite par le conseil municipal dans le cahier des charges. Le devis de l'entreprise Bressoles ne correspond pas et celui de l'entreprise Colas ne coche pas toutes les cases.

Une fois le devis validé, les travaux pourraient commencer dès la mi-novembre 2022.

Le devis de l'entreprise Rossoni TP s'élève à 45924,60 euros.

Monsieur le Maire met au vote la délibération et propose de sélectionner le devis de l'entreprise Rossoni TP.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 14

Suffrages Exprimés : 14
Nul : 0
Majorité absolue : 7

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7-2-2022 Délibération décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente la délibération.

30 000 euros avaient été prévus dans le budget prévisionnel cette année pour le pool routier.

En raison de la délibération précédente qui a validé un devis plus élevé que le budget prévisionnel, il convient de budgéter 50 000 euros pour les travaux du pool routier. Des travaux pour le campanile avaient été prévus mais n'ont pas été réalisés, l'enveloppe e travaux parking ne sera pas utilisée e totalité non plus, ce qui permet de transférer 10 000€ de chaque compte pour le pool routier.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 14
Suffrages Exprimés : 14
Nul : 0
Majorité absolue : 7

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7-3-2022 Délibération choix de l'entreprise pour l'achat de gravier aire de jeux

Monsieur le Maire présente la délibération.

Pour une aire de jeux, 4 types de sol sont possibles : sable, copeaux, gravier et sol souple.

Les sols souples sont très couteux et peuvent mal vieillir. Le sable peut être problématique avec les déjections animales. Concernant les copeaux et les broyats, l'investissement est trop élevé pour la commune car les normes à respecter impose une certaine matière très particulière et très couteuse.

3 entreprises ont été saisies pour obtenir un devis concernant du gravier, comme celui déjà installé aux aires de jeux de l'école.

Pour 90 tonnes de gravier, le devis de la société SNAM Deanjean est le mieux placé, pour un total de 2398,68 euros. Cette entreprise avait été choisie pour le gravier de l'aire de jeux de l'école. Monsieur le Maire précise que tout s'était alors bien passé et que la municipalité avait été satisfaite de la qualité du service et du produit livré.

Monsieur le Maire propose de choisir le devis Deanjean SNAM. Il met au vote cette délibération.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 14
Suffrages Exprimés : 14
Nul : 0
Majorité absolue : 7

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7-4-2022 Délibération choix de l'entreprise pour l'achat d'une sonorisation (mairie-salle des fêtes)

Monsieur Michael Hiest présente la délibération.

Plusieurs devis ont été obtenus pour le remplacement de la sono de la mairie qui a été volée lors du cambriolage de la salle des fêtes, il y a plusieurs mois.

Le devis d'Electronic Services, installé à Puygouzon, s'élève à 968 euros et semble le mieux convenir aux différents usages de la sono municipale (loto, fête communale, ...). Monsieur Michael Hiest propose de sélectionner le devis d'Electronic Services.

Monsieur le Maire met au voix la délibération.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 14

Suffrages Exprimés : 14

Nul : 0

Majorité absolue : 7

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7-5-2022 Délibération choix de l'entreprise pour l'achat de gravier pour la création d'un parking

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un parking en face du nouveau cimetière. Ce parking permettrait de pallier le manque de places de parking dans la Grand Rue, le manque de places de stationnement à l'église lors des cérémonies, et permettrait surtout aux habitants du bourg de se garer lors des travaux d'assainissement du village dans quelques mois, car il sera alors impossible de stationner devant les habitations.

Cette délibération vise donc à voter l'achat de gravier pour ce projet, dans l'objectif de créer une quarantaine de places de parking.

Les mêmes entreprises que pour la commande de gravier pour la nouvelle aire de jeux ont été saisies pour obtenir un devis. Au total, 270 tonnes de gravier seront nécessaires pour ce projet

Le devis de l'entreprise Deanjean correspond le mieux aux attentes et correspond au devis reçu le plus bas, pour un total de 6256,44 euros.

Le terrassement et l'installation du géotextile seront assurés par les conseillers municipaux et les habitants bénévoles lors d'un chantier participatif.

Monsieur le Maire met au voix la délibération et propose de sélectionner le devis de l'entreprise Deanjean.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 14

Suffrages Exprimés : 14

Nul : 0

Majorité absolue : 7

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7-6-2022 Délibération fixant le prix de l'activité périscolaire « théâtre » pour l'année 2022-2023

Monsieur le Maire présente la délibération.

L'activité « Théâtre » a été mise en place à l'école cette année, tous les mardis et les jeudis pour les élèves de primaire. 29 enfants sont inscrits pour cette activité. L'intervenant vient de la MJC de Saint-Sulpice. Un spectacle ouvert au public aura lieu à la fin de l'année.

Cette activité coûtera 1890 euros par groupe, soit un total de 3780 euros pour les 2 groupes.

Le tarif proposé aux parents pour chaque enfant s'élève à 110 euros.

Pour que l'opération soit à l'équilibre, l'ACPE fera une dotation de 500 euros et la municipalité fera également une dotation de 500 euros.

Monsieur le Maire met la délibération au vote afin de fixer le prix de cette activité périscolaire.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 14

Suffrages Exprimés : 14

Nul : 0

Majorité absolue : 7

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7-7-2022 Délibération demande de fonds de concours sur fonctionnement à la CCTA pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente la délibération.

La CCTA verse des subventions tous les ans pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Concernant les dépenses de fonctionnement, la subvention de la CCTA peut concerner tout type de dépense.

Le choix a été fait de subventionner plusieurs dépenses communales d'électricité.

Monsieur le Maire met au vote la délibération visant à solliciter 5760 euros de subvention au titre du fonds de concours en fonctionnement (sur un total de factures transmises de 12015,39 euros).

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 14

Suffrages Exprimés : 14

Nul : 0

Majorité absolue : 7

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7-8-2022 Délibération demande de fonds de concours sur investissements à la CCTA pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente la délibération.

Concernant les investissements de la commune, le département subventionne généralement à hauteur de 40% et la CCTA à hauteur de 50% des 60% restants.

Cette délibération vise à utiliser l'enveloppe de subvention de la CCTA de 2020, qui n'a pas encore été totalement utilisée par la commune et qui doit être demandée et validée avant le 31/12/2022, sinon elle sera perdue.

Une partie de l'enveloppe de subvention de 2021 va également être demandée via cette délibération.

Pour les demandes de subvention, la somme de 19950,10 euros va être demandée au conseil départemental et la somme de 27823,03 euros va être demandée à la CCTA au titre du fonds de concours sur les investissements.

Monsieur le Maire met la délibération au vote.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 14

Suffrages Exprimés : 14

Nul : 0

Majorité absolue : 7

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Michael Hiest est désigné correspondant incendie et secours.

Madame Clémence Lapuelle est désignée référente laïcité.

Monsieur Etienne de Pins-Loze présente le schéma directeur sur les bornes de recharge. Il s'agit d'un projet qui a démarré il y a plusieurs années ; la commune est mise à contribution et doit indiquer si elle souhaite faire partie de ce schéma directeur. Il est collectivement décidé d'inscrire la commune dans ce schéma directeur et de réfléchir à l'opportunité et à la possibilité d'installer des bornes de recharge sur le futur parking en face de l'église.

Madame Clémence Lapuelle pose une question sur le jour d'installation des décorations de Noël car certaines communes commencent à les installer. Il est rappelé que l'installation de ces décorations est réalisée par les conseillers municipaux. Elle devrait être programmée au début du mois de décembre. Il est également rappelé que la totalité des décorations de Noël coûte à la commune 0,54 euros par jour, car les lumières sont des LED.

Monsieur Laurent Lacourt indique qu'un e-mail a été envoyé à tous les habitants pour prévenir de la fermeture de la route de Montpitol du 24/10 au 23/12 en raison d'un chantier Veolia pour changer les canalisations.

Il est également indiqué que la date du 19/11 pourrait être retenue pour réaliser un chantier participatif afin d'installer le gravier pour les aires de jeux communales.

Une question du public concerne l'avancée du PLU. Madame Clémence Lapuelle indique que le bureau d'études avance bien sur ce dossier et a d'ores et déjà indiqué qu'au-delà des dents creuses, la construction d'une vingtaine de maisons serait nécessaire pour maintenir le nombre d'habitants actuel. Elle a insisté sur la volonté du conseil municipal d'aménager le village de manière raisonnée et réfléchi. Elle a insisté sur le travail de collaboration nécessaire avec l'ensemble des habitants, et notamment avec les agriculteurs concernant par exemple le changement de destination de hangars agricoles qui seraient aujourd'hui inutilisés. Une réunion publique devrait être organisée avant la fin de l'année.

La séance est levée à 21h57.